

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

225 rue Martha Desrumaux ·  
24000 PERIGUEUX  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la démolition de 65 logements sociaux - Résidence Jean Moulin à Coulounieix-Chamiers dans le cadre du Nouveau Programme Nation de renouvellement Urbain (NPNRU)**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social.

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire.

**Considérant que** l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une démolition alliée à une rénovation du parc urbain
- Une démolition qui s'inscrit dans l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers (NPNRU) et qui s'échelonne en deux tranches (18 puis 47 logements détruits)

**Considérant que**, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Coulounieix-Chamiers, par délibération du 8 juillet 2021, soutient également cette opération de démolition de ces 65 logements sociaux à hauteur de 152 958,50 €.

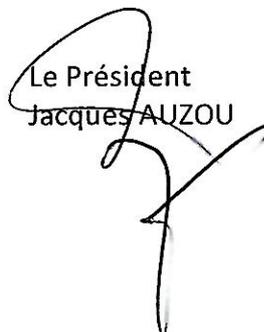
**DECIDE :**

**Article 1er :** d'accorder une subvention de 152 958,50 €, conformément à la convention signée avec l'ANRU en juin 2019, correspondant au financement de 9.13 % du déficit d'opération.

Fait à Périgueux, le

15 JAN. 2025

Le Président  
Jacques AUZOU



## Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

### Démolition de 65 logements sociaux

- Les logements visés sont partie intégrante de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers pour laquelle une convention a été signée avec l'ANRU en juin 2019.
- La déconstruction de cet ensemble immobilier de 65 logements individuels répond à l'obsolescence de ce segment du parc de logement, construit en 1958. L'ensemble des pavillons ont été réhabilités plusieurs fois au cours de leur histoire. Malgré une occupation satisfaisante et un fort attachement des habitants tant à cette typologie de logements spécifique qu'à l'appartenance même à ce quartier, il a été décidé de renouveler intégralement ce secteur ouest du QPV.
- La déconstruction se déroulera en deux phase : 18 puis 47 logements détruits.
- La dérogation de reconstruction sur site de 49 logements permettra le maintien sur place d'un certain nombre d'habitants et préservera la transmission de la mémoire du quartier. Elle sera surtout, en complément de l'offre nouvelle du quadrant nord-est, une opportunité majeure pour modifier la perception du quartier, à travers un renouvellement de son image.
- La modification du réseau viaire et la création d'un équipement public complèteront le dispositif de renouvellement urbain de tout ce pan occidental du QPV.
- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses directement liées à l'opération	Montant HT	Ressources	Montant
Acquisition foncière / immobilière Travaux (par lots)			
Travaux de démolition	165 230 €	Subvention ANRU	477 956,00 €
Honoraires	72 000 €	CA Grand Périgueux	152 958,50 €
Indemnités et études	556 663 €	Commune de Coulounieix-Chamiers	152 958,50 €
Relogement des ménages	592 802 €	Terrain	489 668,00 €
		Fonds propres	113 154,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 386 695 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 386 695,00 €</b>